



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 48463

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la complexité de la fiscalité française. D'année en année, les procédures nécessaires pour remplir les déclarations de revenus ne cessent de se compliquer au point que certains contribuables, comme par exemple les personnes âgées, se trouvent totalement dépourvues devant les formalités requises par les services fiscaux. Cela fait longtemps que le Gouvernement promet une réforme de la fiscalité en France dans le but d'une simplification des procédures. C'est pourquoi elle lui demande de l'informer sur les mesures qu'il compte prendre afin d'assurer une simplification effective du système fiscal français.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, depuis 1997 notamment, a pris de nombreuses mesures visant à simplifier les règles fiscales pour les entreprises ou les particuliers. Dans le cadre des trois dernières lois de finances, près de cinquante impôts et taxes et plusieurs millions de formulaires ont été supprimés. Par ailleurs, des mécanismes d'imposition simplifiés ont été mis en place pour les très petites entreprises. En dernier lieu, la loi de finances pour 2000 a simplifié le régime fiscal des dons aux oeuvres, fusionné les quatre régimes antérieurement en vigueur pour l'imposition des plus-values sur valeurs mobilières réalisées par les particuliers, étendu le champ d'application du régime simplifié d'imposition des revenus fonciers et dispensé les contribuables de produire des certificats de scolarité. Cet effort sera poursuivi.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48463

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3879

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 616